

ADMINISTRATION
48, rue de la République
DRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse 3

L'ÉCHO DE LYON

RÉDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

AUJOURD'HUI :
GRÈVE GÉNÉRALE A L'ARBRESLE.
ARRESTATION A PERRACHE D'UN
ESPION PRUSSIEN.

Majorité de la République

Telle est l'étiquette donnée à la fête qui sera célébrée aujourd'hui. Cette étiquette est très heureuse dans son symbolisme; elle dit beaucoup de choses. La majorité d'un homme, c'est la date à laquelle il commence à jouir de ses droits civils et politiques, à prendre sa part, si modeste soit-elle, dans les affaires du pays, et si nous n'avons pas conservé l'antique cérémonial des Romains qui marquait solennellement cette date, ce n'en est pas moins, pour le citoyen français, un des plus beaux jours de la vie que celui où sa première carte d'électeur lui est délivrée, et où il peut parler comme les autres. La veille encore, il ne pouvait donner que des espérances, le lendemain il peut accomplir des actes.

ler, dans quelque ordre que ce soit, le système des privilèges et des inégalités. Et lorsque cette élimination sera effectuée, il restera encore et toujours quelque chose à faire, car nous ne voulons pas pousser jusqu'au bout la comparaison entre la vie de l'homme et la vie d'un régime, nous ne voulons pas que la République connaisse ou la vieillesse ou la mort, nous voulons que les principes sur lesquels elle est fondée s'étendent de plus en plus et lui servent d'électeur d'immortalité. Cet idéal n'est pas ambitieux: tous les républicains le partagent avec nous et ceux qui, réunis pour célébrer la majorité de la République, se rappelleront les luttes passées, ne conclueront pas de leurs souvenirs que le moment du repos est venu pour eux.

Aux jeunes, ils transmettront le précieux dépôt des traditions républicaines, en leur disant que le devoir ne finit pas avec la période du danger. Ce devoir a été pour les anciens de faire la République: ils l'ont accompli; aux jeunes incombe celui de la faire toujours plus forte en la faisant toujours plus démocratique.

NOS DÉPÊCHES
PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 3 septembre.

CONSEIL DE CABINET
Les ministres présents à Paris tiendront probablement samedi un conseil de cabinet. M. Fallières rentrera à Paris samedi.

MORT D'UN DÉPUTÉ
M. Sougrives, député des Landes est mort ce matin.

LA LOI SUR LES PENSIONS CIVILES
Il n'est pas exact qu'on prépare en ce moment au ministère des finances de nouvelles modifications de loi sur les pensions civiles.

Rien n'est changé au projet dont a été saisie la Chambre au cours de la dernière session, et la situation reste telle que l'a définie M. Rouvier dans une circulaire récente.

M. CARNOT DANS L'EST
Le président de la République sera accompagné dans son voyage dans la Marne, aux grandes manœuvres non seulement par le ministre de la guerre, mais par M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique qui, on le sait, est député de la Marne, et probablement par M. Develle, ministre de l'agriculture, qui représente la Meuse, département voisin de celui de la Marne.

LE SCANDALE DE BESSÈGES
L'information sur les malversations de la loterie continue plus minutieuse que jamais. La vérification des comptes du maître aurait, paraît-il, amené la découverte d'irrégularités dans la gestion de l'octroi et de l'abat-toir et des travaux communaux. Des pots de vin auraient été prouvés. Des contribuables indignés vont porter plainte.

LE CABLE FRANCO-BRÉSILIEN
La colonie française du Para vient d'envoyer une adresse au président de la République à l'occasion de l'ouverture du câble qui relie télégraphiquement le Brésil à la France.

DUEL DE PRESSE
Une rencontre à l'épée a eu lieu aujourd'hui entre M. d'Hubert, directeur du Gil Blas, et M. Charles Laurent.

A la troisième reprise, M. Charles Laurent a reçu un fouet à l'avant-bras et une piqûre au biceps.

A la cinquième reprise, M. René d'Hubert a reçu une blessure au milieu de la joue gauche, tandis que M. Charles Laurent était touché au-dessous de l'épaule droite.

Sur l'avis des docteurs Brothes et Edgard Depasse, les témoins ont reconnu l'impossibilité de continuer le combat.

La rencontre a été motivée par un article paru dans le Gil Blas d'hier.

LE CARDINAL LAVIGERIE

Le cardinal Lavigerie a déclaré nettement à un ami qui était allé le voir à Cambô qu'il renonce aux luttes politiques pour se consacrer exclusivement aux soins de sa mission.

LE CENTENAIRE DE LA « MARSEILLAISE »

Le conseil municipal de Choisy-le-Roy vient de prendre une initiative à laquelle les sympathies ne feront pas défaut. Il s'agit de célébrer le centenaire de la Marseillaise, qui entraînera les soldats de Valmy et de Jemmapes. On sait que Choisy possédait les cendres de Rouget de Lisle.

Un comité sera constitué sous la présidence d'honneur de M. Carnot. Une circulaire a été envoyée à tous les conseils généraux et à toutes les villes et communes au-dessus de 4,000 habitants.

L'appel de Choisy-le-Roy sera accueilli avec empressement par tous les Français.

Le Renouveau des Pouvoirs Électifs

Paris, 3 septembre.
Tous les pouvoirs de la République sont, on le sait, électifs et soumis, suivant des périodicités diverses, à des renouvellements partiels ou généraux.

Ces renouvellements se succèdent d'année en année, pendant certaines périodes, puis il y a un temps de repos et chaque cycle de renouvellements recommence ainsi.

L'année 1890 a été un temps d'arrêt, elle n'a été marquée par aucune élection. Mais le cycle des renouvellements a recommencé cette année.

Nous avons eu, en janvier 1891, le renouvellement partiel du Sénat. Dans les années suivantes, nous aurons :

En 1892, le renouvellement intégral des conseils municipaux de toutes les communes de France (Paris excepté) et le renouvellement par moitié des conseils généraux et des conseils d'arrondissement dans tous les départements.

En 1893, renouvellement intégral de la Chambre des députés.

En 1894, renouvellement triennal (en janvier) du Sénat et (en décembre) réélection du président de la République.

En 1895, renouvellement par moitié des conseils généraux et d'arrondissement.

En 1896, renouvellement total des conseils municipaux.

En 1897, renouvellement total de la Chambre des députés et partiel du Sénat.

En 1898, renouvellement par moitié des conseils généraux et d'arrondissement.

On arrive ainsi à l'année 1899 qui marque un temps d'arrêt; le cycle est complet et aucune élection n'aura lieu cette année-là.

GUERRE ET MARINE

Paris, 3 septembre.
L'uniforme de l'armée de mer. — Le ministre de la marine vient de faire signer un décret réglant l'uniforme des différents corps de l'armée de mer.

Ce nouveau règlement n'apporte pas de grandes modifications à la tenue; il ne fait que la consacrer, en les fixant d'une manière définitive, les divers changements d'uniformes qui ont été adoptés depuis le décret de 1883.

— Le casque des troupes coloniales. — L'administration de la marine vient de donner l'ordre de remettre aux troupes coloniales, dès leur départ de France, le casque destiné à les préserver des ardeurs du soleil.

On ne verra donc plus les « maronnins » débarquant dans le port toulonnais en plein jour avec le képi sur la tête.

— Les officiers et les écoles. — Le ministre de la guerre a décidé que, par mesure d'économie, un certain nombre d'officiers retraités pourront être employés dans le personnel administratif et dans le cadre des professeurs des différentes écoles militaires. Aucun officier en retraite ne sera chargé des fonctions d'inspecteur.

Les officiers en retraite employés dans une école militaire recevront une commission délivrée par le ministre de la guerre. Ils sont considérés comme appartenant toujours à l'armée et exerçant une fonction essentiellement militaire. Étant soumis aux règles générales de la discipline et de la subordination militaire, ils exercent à l'égard du personnel placé sous leurs ordres, les mêmes droits que les officiers de leur grade ou de leur rang, en activité.

Ces dispositions seront étendues, aux fonctionnaires de l'intendance, aux médecins, pharmaciens et vétérinaires, aux officiers d'administration, gardes d'artillerie, adjoints du génie, archivistes d'état-major et employés militaires.

Pour instruire des élèves, assurer leur habilitation, leur enseigner l'histoire, la géographie, l'administration, voire l'art militaire; pour soigner leur santé et celle de leurs chevaux et entretenir le matériel servant à leur instruction, était-il besoin d'officiers en activité de service ?

M. de Freycinet ne l'a pas pensé, et il a bien fait.

La mesure qu'il vient de prendre maintiendra dans les écoles militaires un personnel expérimenté, en laissant un plus grand nombre d'officiers disponibles pour le service des corps de troupe. Les rapporteurs du budget de la guerre obtiennent satisfaction, car le personnel des écoles étant hors cadre, les dispositions que nous annonçons permettront de diminuer un peu le nombre des officiers en activité. Les retraités toucheront seulement la différence entre leur prime et la solde d'activité.

L'ARMEMENT EN ALLEMAGNE

Berlin, 3 septembre.
Malgré les démentis, il est à peu près certain que d'importants crédits militaires seront demandés au cours de la prochaine session du Reichstag.

Les autorités militaires ont déclaré que l'artillerie allemande était inférieure en nombre à l'artillerie française.

Il ne s'agit plus que de préparer l'opinion publique aux lourds sacrifices que nécessiteront les nouveaux armements. C'est ce que font inconsciemment certains journaux avec les nouvelles alarmistes qu'ils propagent.

Viendront ensuite dans le même but, la pression des rapports sur les manœuvres françaises dans l'Est, lesquels insisteront sûrement sur la supériorité de l'armement français.

Le gouvernement n'a pas, du reste, l'intention de développer devant la Chambre, dès le début de la session, les détails de ces projets. Ce n'est qu'après la discussion du budget qu'il demandera, selon les circonstances, des crédits plus ou moins élevés.

Un besoin on rognerait sur le budget de la marine.

UN NOUVEAU GRAND-DUC

Pourquoi le grand-duc Alexis ne se marie pas. — Histoire d'amour. — Fille de poète et fils d'empereur. — Dénouement normal. — Le mariage à New-York. — Triste fin. — Neveu du czar.

On s'est toujours étonné de ce que le second frère du czar, malgré ses 41 ans bien sonnés, ne soit pas encore marié, et qu'il ne paraisse pas en avoir l'intention.

Voici pour quelles raisons le grand-duc Alexis Alexandrovitch, grand-amiral de la flotte russe, est célibataire et pourquoi il le sera, sans doute, jusqu'à sa mort.

Étant tout jeune, presque adolescent, il devint amoureux fou d'une demoiselle d'honneur de la czarine, sa mère, de Vera Shoukovskaja, fille de notre poète national Shoukovsky, qui fut le précepteur de l'empereur Alexandre III.

Mlle Vera Shoukovskaja n'était pas jolie, mais elle était douée d'une vive intelligence et avait reçu une instruction très complète. Les jeunes gens se voyaient souvent. Ils s'aimèrent avec ardeur et se jurèrent mutuellement de n'être jamais que l'un à l'autre. Et la pauvre fille du grand poète aima avec un tel abandon, que bientôt il ne lui fut pas possible de cacher les conséquences de cette liaison.

Les deux amants se résolurent alors à faire une grande démarche. Ils se rendirent chez le czar Alexandre II et, se jetant à ses pieds, ils le supplèrent de leur donner son consentement à leur mariage. Mais l'empereur refusa net, et, malgré les prières et les larmes, il demeura inflexible. L'impératrice Maria Alexandrovna était tout particulièrement affectée de ce que son fils chéri, le charmant « Alescha », pouvait consentir à se marier avec une fille du peuple.

L'Enfant

Au Canada, elle mit au monde un superbe garçon. Mais, fatiguée par le long voyage, mal soignée durant ses couches, elle s'affaiblit beaucoup, et, à son retour en Europe, elle dut aller à Montreux, en Suisse, pour essayer de détruire les premiers germes de la phthisie qui venait de se déclarer.

Le grand-duc était rentré à Pétersbourg, et chaque jour il recevait des nouvelles de la bien-aimée. Ces nouvelles s'aggravaient à tout instant et bientôt les médecins déclarèrent qu'ils ne conservaient plus aucun espoir. L'amoureux prince, au désespoir, se rendit auprès de son père et lui avoua tout.

Alexandre II, qui était bon et doux, lui répondit : « Je sais tout cela depuis longtemps, et je sais également qu'il n'y a pas d'obstacle pour celui qui aime. Va, mon fils, auprès de cette malheureuse femme, et fais en sorte qu'elle ait un peu de joie pour ses derniers jours. »

Le grand-duc Alexis partit donc pour la Suisse, d'où il revint quelques mois après, veuf et inconsolable. Avant de mourir, la jeune femme avait obtenu de lui le double serment de ne jamais oublier son fils et de ne pas la remplacer. Alexis Alexandrovitch a tenu parole et, malgré l'insistance du czar et de toute sa famille, il a toujours refusé de se marier.

Le futur grand-duc

Son fils reçoit une éducation très soignée en Suisse, mais, jusqu'à présent, il n'a pas encore mis le pied sur le sol de la « sainte Russie ». Vous comprenez qu'il ne m'est pas possible de divulguer ici le nom sous lequel le jeune prince se cache. Mais, dans peu de temps, je pourrai le faire.

On assure que le czar Alexandre III, qui aime beaucoup son frère, serait sur le point de rendre au fils de ce dernier les grades et les titres qui lui sont dus. Vous pouvez tenir pour certain que le bon ange de la famille, l'impératrice Maria-Feodorovna, n'aura pas été étrangère à ce résultat.

Du reste, l'empereur a déjà fait cela pour la comtesse Zénaïde Beauharnais, qui est aujourd'hui S. A. I. la duchesse de Leuchtenberg. Il ne sera donc pas très surprenant qu'il accorde la même faveur au fils de son frère, et nous aurons un grand-duc de plus, un charmant jeune homme de dix-sept ans.

LA SITUATION AU CHILI

New-York, 3 septembre.
Le New-York Herald reçoit la dépêche suivante de Valparaiso :

M. Verduga, un des plus ardents partisans de M. Balmaceda, a été fait prisonnier hier à Talca, au moment où il partait pour rejoindre probablement M. Balmaceda à Buenos-Ayres ou en Europe.

M. Verduga a été conduit à Santiago. Il avait en sa possession trois cent mille pesos en billets chiliens et huit cent mille en effets sur Londres. Ils ont été confisqués par le représentant de la junte.

Il semble à peu près certain, maintenant, que M. Balmaceda s'est entêté à travers les Andes par le défilé du Sud.

L'animosité contre le ministre des États-Unis, M. Egan, et contre les Américains ne diminue pas. Il faudra probablement livrer combat pour réprimer une rébellion à Coronel.

On fait de grands préparatifs pour recevoir la junte, qui est attendue demain. Une proclamation interdit, sous peine de mort, de donner asile aux anciens fonctionnaires de M. Balmaceda.

L'alcoolisme en Allemagne

La répression de l'ivrognerie. — Les alcools exclusifs. — Les débauchés poursuivis. — La consommation comparée. — L'augmentation de droits et la qualité des alcools. — Les idées de M. Aglave.

L'alcoolisme se répand tellement en Allemagne que le gouvernement ne sait plus à quelle législation se vouer pour en arrêter les progrès; il vient encore, à ce qui nous apprend les journaux d'outre-Rhin, de confier à une commission extraordinaire le soin d'étudier un projet de loi ayant pour objet la répression de l'ivrognerie.

Ce projet sera soumis au Parlement dans le courant de l'hiver prochain et le gouvernement se propose de demander l'urgence tant il a hâte d'enrayer la marche du fléau.

L'ivrognerie prend, en effet, en Allemagne, des proportions inconnues ailleurs. En Prusse surtout, le mal est profond. La statistique constate une moyenne de 43 0/0 d'ivrognes inévitables ayant subi des condamnations pour ce délit, parmi lesquels on compte environ un tiers de femmes.

De plus, l'ivrognerie en Prusse n'est que pour une très faible part due à l'abus du vin.

Les ivrognes de vin ne représentent dans l'ensemble des ivrognes condamnés qu'un quart environ.

Les autres sont des alcooliques exclusifs; leur passion est à l'eau-de-vie de céréales et de pommes de terre, la plus funeste à la santé et la plus désastreuse aussi au point de vue social, car elle engendre plus de dégénérescences morales que toutes les autres.

Parmi les maux qu'elle fait naître prédomine la folie de la persécution aboutissant au suicide.

Quant au projet lui-même, ses rigueurs répressives atteignent à la fois l'ivrogne et l'aubergiste qui lui vend la funeste boisson.

Pour que le second toutefois puisse être poursuivi, il faut qu'il soit dénoncé qu'il ait connaissance de la passion de son client. C'est pourquoi la première condamnation doit être rendue publique.

Le projet dispose encore que lorsque l'ivrogne a une famille, son patron est autorisé à remettre son salaire à sa femme.

Tout enfant mineur, enfin, contre lequel procès-verbal pour ivresse publique aura été dressé sera poursuivi dans la personne de ses parents ou, à leur défaut, des représentants de l'autorité paternelle, tuteurs ou patrons.

Voilà longtemps que nos voisins ont entamé la lutte contre l'alcoolisme, et jusqu'ici les résultats n'ont pas répondu à leur attente.

Déjà, il y a quatre ans, la question a été posée devant le Parlement.

On constatait alors que nulle part, en Europe, la consommation de l'alcool n'était aussi forte qu'en Allemagne. Les journaux étaient, à ce sujet, pleins de lamentations sur la décadence des mœurs allemandes.

Berlin surtout était signalé comme le repaire par excellence de l'ivrognerie. Dans un journal de cette époque, je trouve ce simple mais éloquent exposé de la situation : « On dirait que la ville de Berlin prend à tâche de favoriser la prospérité des débits de boissons. Ils y sont en nombre presque incalculable. Ceux qui payent patente forment déjà à eux seuls un total de 6,000 établissements, soit 1 pour 200 personnes (y compris femmes, enfants et nourrissons) et un peu plus de 4 sur 3 maisons dans certains quartiers. Mais à côté de ces débits pauvres de l'investiture officielle, combien d'autres buvettes où s'opère en secret le commerce des spiritueux... On a vu à Berlin dans une seule maison jusqu'à trois restaurants ou gargotes et dans un tronçon de rue comprenant 10 maisons, on a compté 10 cabarets. »

Voici d'ailleurs, qu'elles étaient alors, dans les principaux États, les consommations de l'alcool :

Table with 2 columns: Country and Consumption (hectolitres). France: 4,444,342; Allemagne: 2,930,034; Angleterre: 934,055; Russie: 3,750,000; Italie: 218,080; États-Unis: 1,692,000.

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 4 Septembre (6)

ABANDONNÉE!

PAR Charles MÈROUVEL Mlle DE ROYE-TRÉVILLE

Suzanne avait-elle voulu comprendre? Peut-être. En tout cas, elle avait obéi passivement. Ce que le maître exigeait devait être bien. La maison était vide. Elle avait imaginé un prétexte pour enlever même l'enfant qu'elle gardait auprès d'elle chaque nuit avec une tendresse de nourrice. Le baron pouvait venir. Ce qu'il méditait, ce qu'il ferait, c'était un compte entre lui et sa conscience. Suzanne n'y trouvait rien à redire. En ce qui se passerait, quoi que ce fût, la servante des de Brandes ne voyait qu'une revanche permise des parents riches, contre la princesse, comme on disait au manoir, avec une violente amertume et une évidente ironie. Dans une maison, il y a toujours une tête qui domine les autres. A Brandes, c'était le baron, et on lui

obéissait au doigt et à l'œil, un peu parce qu'on le sentait fort et résolu, beaucoup parce qu'en somme on l'aimait pour sa cordialité brusque et généreuse. Il n'avait rien à lui et ne se traitait pas mieux que ses serviteurs. Il n'était donc entouré que de dévouements. Cependant, malgré son humeur farouche, son audace et son énergie, il ne pouvait se résoudre, sans quelque terrible hésitation, à une infamie comme celle qu'il méditait. Après tout, jusque-là, il était demeuré homme d'honneur et gardait le droit de marcher la tête levée. Il lui fallait donc une inflexible haine ou une implacable passion pour le pousser en avant. Il attendit un instant dans sa chambre, debout auprès du lit de l'enfant de sa sœur, regardant le sommeil doux et calme de l'innocent endormi et dont la bouche souriait. Au lieu de l'apaiser, on aurait dit que ce visage d'ange lui soufflait une résolution plus sinistre. Il se pencha sur le front d'André et l'effleura de ses lèvres en murmurant une menace confuse. Puis il prêta l'oreille. Tout dormait dans les communs, ce qui n'était pas étonnant après une journée aussi rude. Alors, il s'avança sur la pointe du pied vers la porte de sa chambre et l'ouvrit avec des précautions infinies. Elle ne fit pas le moindre bruit. Il demeura immobile, attentif, appuyé au balcon de la galerie de bois et, se sus-

pendant par une main à cette rampe, tandis qu'il tenait de l'autre une lanterne, il se laissa glisser sur le sol de la cour et traversa le parc, si on peut donner ce nom à quelques bouquets de bois épars dans une pâture, en évitant de faire crier sous ses pieds la ravine des allées où, d'ailleurs, l'herbe poussait comme dans un pré. Toutes les fenêtres du manoir étaient sombres. Un mince filet de lumière passait seulement par les interstices de la porte mal close et par les vitres de la cuisine, mais c'était plutôt la leur vacillante d'un foyer qui s'éteint que la clarté d'une bougie ou d'une lampe. Il s'approcha à pas de loup et n'eut qu'à pousser la porte. Elle était entrouverte. Suzanne ne dit pas un mot. Elle échangea seulement avec son maître un regard d'intelligence. Il mit le verrou, s'étendit sur une large chaise de paille devant l'âtre, les pieds sur les lourds chenets à têtes de valets qui devaient avoir deux ou trois siècles pour le moins. L'horloge comtoise déchaina ses rouages; il y eut un long grincement, puis le timbre sonna un seul coup. Le baron regarda le cadran. Les aiguilles marquaient minuit et demi. Il prit un charbon dans le foyer et traça sur la muraille, dans un coin invisible, sous la pente de serge grise du manteau, cette date : 17 décembre 1892. La servante avait disparu sans bruit. Jacques reprit sa lanterne posée sur le pavé, gagna le large escalier à balustrés

grossiers sculptés à coups de hache, par lequel charpentier dans des bûches d'orme et monta au premier étage. Là il s'arrêta, comme si une force mystérieuse lui avait défendu de faire un pas de plus. Pour les anciens qui valaient mieux que nous, l'hôte, c'est-à-dire l'homme qui a reçu asile sous notre toit, était revêtu d'un caractère sacré. Fût-ce un mortel ennemi, sa tête était protégée par un inviolable point d'honneur. Ce sentiment réagit sur l'âme du baron. Il n'osait franchir l'étroit espace qui le séparait de mademoiselle de Roye... Une superstition terreur le clouait à l'entrée de cette chambre dont un fantôme lui fermait le chemin. A la fin il fit un brusque effort sur lui-même, écarta d'un geste ce spectre de l'honneur, tourna la clef dans la serrure et passa. Cela fit un bruit sec. Si léger qu'il fut il produisit son effet. Éveillée dans son premier sommeil, Germaine releva la tête en criant : — Qui est là ? Personne ne répondit. Jacques s'était arrêté sur le seuil. La leur rougeâtre du foyer, plein de braise ardente, éclairait seule la chambre. La jeune fille eut conscience d'un danger. L'accent du baron était bref, sarcastique. — C'est infâme, voulut-elle s'écrier. Je vous ordonne de sortir. Mais elle se contint. Elle avait peur. Son cousin déposait tranquillement sa lanterne sur la table aux pieds tordus. Puis il traîna un fauteuil près du lit, s'assit au chevet et fixa, une minute, d'un regard menaçant où passait une flamme, la charmante figure de sa prisonnière. Germaine avait déjà repris son empire sur elle-même. Elle devait posséder une certaine force de volonté. Son masque impérieux, dur parfois, ne mentait pas. Remise de sa première frayeur, elle semblait attendre ce que ce nocturne visiteur allait lui dire, plutôt avec curiosité qu'avec inquiétude.

— Ne craignez rien, dit le baron, c'est moi. — Que se passe-t-il ? — Rien. — Que voulez-vous ? — Vous parler. Il s'approchait. Elle étendit instinctivement la main comme pour saisir un cordon de sonnette. Jacques vit le mouvement. — Ne cherchez pas, dit-il, non sans ironie. Ce serait en vain. Ces raffinements sont inconnus chez nous. D'ailleurs, quand vous sonneriez, personne ne viendrait, même si l'on vous entendait. La jeune fille eut conscience d'un danger. L'accent du baron était bref, sarcastique. — C'est infâme, voulut-elle s'écrier. Je vous ordonne de sortir. Mais elle se contint. Elle avait peur. Son cousin déposait tranquillement sa lanterne sur la table aux pieds tordus. Puis il traîna un fauteuil près du lit, s'assit au chevet et fixa, une minute, d'un regard menaçant où passait une flamme, la charmante figure de sa prisonnière. Germaine avait déjà repris son empire sur elle-même. Elle devait posséder une certaine force de volonté. Son masque impérieux, dur parfois, ne mentait pas. Remise de sa première frayeur, elle semblait attendre ce que ce nocturne visiteur allait lui dire, plutôt avec curiosité qu'avec inquiétude.

Et comme il se taisait : — Allez donc, dit-elle. Parlez, je vous prie. Je tombe de sommeil et le lieu, vous en conviendrez, est mal choisi pour les confidences. Le baron riposta sur le même ton : — Je compte vous intéresser assez pour soutenir votre attention. — Faites vite. — Soit. Je désirerais savoir, commença-t-il d'un ton calme, si votre intention est, comme le bruit en a couru, d'épouser le vicomte de Beaulieu ? — En quoi ce point peut-il vous toucher ? — Il me touche énormément. — A quel titre ? — Répondez-moi d'abord et ensuite, confiance pour confiance. — J'ignore ce que je déciderai. — M. de Beaulieu a demandé votre main. — Comment le savez-vous ? — Je le sais. C'est le principal. Que lui avez-vous répondu ? — Que je réfléchirais... que j'avais rais... — Et que ferez-vous ? — Ce qui me plaira. M. de Beaulieu est un galant homme. — Vous l'aimez ? — Peut-être. En tous cas, ces questions me fatiguent et m'étonnent. Ne suis-je pas libre ? — Je ne le conteste pas... — Cependant... — Mais j'ai d'autres vus. — Pour moi ? — Pour vous, ce mariage n'aura pas lieu. (A suivre.)

On voit que l'Allemagne consommait déjà plus de deux fois autant d'alcool que la France et que sa consommation dépassait considérablement celle de la Russie...

A cette époque, le gouvernement allemand crut trouver le salut dans la création d'un nouvel impôt de consommation à percevoir en sus de l'ancien droit de fabrication.

Il avait été conduit à cette idée d'abord par les besoins du Trésor, ensuite par cette considération que l'impôt sur l'alcool était beaucoup moins élevé en Allemagne que dans aucun des pays qui viennent d'être cités et où l'alcoolisme sévit dans de moindres proportions.

On avait surtout été frappé de ce fait que, immédiatement après l'annexion de l'Alsace-Lorraine, la consommation de l'eau-de-vie s'y était développée dans des proportions inconnues jusque-là, ce qui semblait indiquer une influence considérable du régime fiscal sur la consommation.

Il faut toujours noter que M. de Bismarck s'était longtemps opposé à l'élevation des droits sur l'eau-de-vie. Le grand chancelier eût préféré un impôt sur la bière. A l'appui de son opinion, il alléguait le désir de ne pas renchérir la gorgée de boisson indispensable au pauvre.

M. de Bismarck avait raison. Malheureusement, ce n'est pas par gorgées que les paysans allemands boivent l'eau-de-vie, c'est par tonnes.

Aussi le Parlement ne s'est-il pas arrêté aux considérations tirées de cette hygiène champêtre par le prince de Bismarck et a-t-il frappé l'alcool d'un impôt nouveau de 50 à 70 marks par hectolitre pur, dans l'espoir que la morale et l'hygiène générale profiteraient de cette mesure autant que le Trésor public.

On a vu que cet espoir ne s'était pas réalisé. Ainsi, se trouve une fois de plus vérifiée cette proposition affirmée par nombre d'économistes, d'hygiénistes et de statisticiens que l'élevation des droits sur l'alcool ne saurait être considérée comme un remède efficace au développement de l'alcoolisme.

On peut, disent-ils, augmenter les droits sur l'eau-de-vie, on ne diminuera pas la vente d'un verre, le seul résultat sera de faire baisser la qualité. Et cela est si vrai que, dans tous les pays, la consommation a augmenté depuis le commencement du siècle, malgré l'élevation constante des droits.

Et non seulement, ajoutent-ils, les moyens fiscaux n'entraient pas le mal, mais ils ne peuvent que l'aggraver. Jadis, en effet, les eaux-de-vie étaient obtenues par distillation du vin et jamais autrement : or, toutes les recherches des physiologistes ont prouvé que de tous les alcools, l'alcool de vin était le moins dangereux, et que son action nuisible était très faible, comparativement à celle des alcools de grains, de pommes de terre, de betteraves, etc., dits alcools industriels.

Ce sont ces produits qu'il faudrait limiter pour enrayer l'alcoolisme; or, l'impôt sur l'eau-de-vie ne peut qu'en développer et en rendre plus nuisible, par l'abaissement de la qualité, la consommation.

En élevant le droit, on augmente le prix du litre. Le débitant peut-il élever le prix de vente ou diminuer la capacité de son verre? Nullement. Dans les débits populaires, le client qui prend pour un ou deux sous de goute est habitué à une certaine ration et l'exige impérieusement.

Le marchand n'a donc qu'un moyen de parer au déficit : acheter une marchandise inférieure qu'il paiera moins cher. Mais forcément celle-ci sera de fabrication moins soignée et contiendra une plus forte proportion de matières dangereuses.

Donc, plus on vendra cher l'alcool plus on augmentera la consommation des bons alcools d'industrie, plus conséquemment on développera l'alcoolisme.

Ce point de vue, qui mérite au moins d'être examiné avec grand soin, a été tout récemment développé au Congrès d'Hygiène de Londres par M. Alglave, professeur de droit à la Faculté de Paris, auteur comme on sait d'un projet tendant à résoudre la question de l'alcoolisme en faisant de la rectification de la vente de l'alcool un monopole de l'Etat.

Les idées de M. Alglave ont déjà été adoptées en Suisse et elles seront probablement l'objet d'un débat prochain en France, à l'occasion de la proposition de réforme générale de l'impôt déposée à la Chambre par M. Maujan, député de Paris.

LES LAICISATIONS SCOLAIRES

Chez M. Levasseur. — Les résultats de la loi scolaire.

M. Levasseur, membre de l'Institut, président de la commission de statistique, vient de terminer son travail sur les résultats des laïcisations scolaires, qui avait été demandé à la commission de statistique en janvier 1889, par M. Lockroy, alors ministre de l'Instruction publique.

L'honorable académicien a bien voulu, sur notre demande, nous donner les renseignements suivants sur les résultats de cette enquête.

Ce travail comprend une période de dix années, du 1er janvier 1879, date de la promulgation de la loi, au 1er mars 1889. Trois faits ont excité, pendant cette période, une influence considérable sur la transformation des écoles congréganistes en écoles laïques.

1. Au début, l'arrêté du 9 décembre 1879, par lequel le conseil d'Etat a reconnu aux préfets le droit de remplacer, dans le cas de vacance d'emploi, un maître ou une maîtresse laïque, droit que la jurisprudence interprétative des lois du 15 mars 1850 et du 14 juin 1854 ne leur attribuait auparavant qu'après l'avis du conseil communal intéressé et du conseil départemental.

2. La loi du 27 mars 1882 a rendu exclusivement laïque le programme de l'enseignement public, qui a disposé que l'Instruction religieuse serait donnée en dehors des écoles scolaires et abrogé les dispositions des lois antérieures qui donnaient aux maîtres des écoles un droit d'inspection, de surveillance et de direction dans les écoles.

3. La loi du 30 octobre 1885 qui confie à un personnel exclusivement laïque l'enseignement dans les écoles publiques de tout ordre, et prévoit la substitution de ce personnel aux instituteurs et professeurs con-

gréganistes dans un laps de temps de cinq ans. Augmentation considérable des élèves

Le questionnaire auquel avait à répondre la commission de statistique portait sur la nature de l'école, sur la date de la laïcisation, le nombre d'élèves avant et après la laïcisation, la date de l'enquête, etc.

L'enquête a révélé un accroissement considérable (31 0/0) de 1879 à 1880 dans le nombre des élèves inscrits pour l'ensemble des écoles des deux catégories.

Nous en avons trouvé l'explication toute naturelle, d'abord dans le fait de la loi sur l'Instruction obligatoire qui, accentuant encore les effets de la loi sur la gratuité a dû pousser dans les écoles beaucoup d'enfants que les familles avaient négligé jusque-là d'y envoyer; en outre, nous avons constaté que des exemples nombreux et irrécusables de la concurrence même de l'école laïque et de l'école congréganiste a stimulé l'activité de l'une et de l'autre et a accru par là même le nombre des élèves, déterminé leur admission au-dessous de l'âge de l'obligation scolaire ou leur maintien à l'école au delà de cet âge.

Diminution des écoles congréganistes

Voici les chiffres, aussi exacts que possible, qui résument notre enquête : En 1879, première année de la période, il y avait en France 72,860 écoles renfermant 4,899,087 élèves et 4,655 salles d'asile, contenant 606,014 enfants; en 1880, il y avait 81,857 écoles avec 5,601,567 élèves et 5,310 écoles maternelles avec 707,065 enfants.

Dans l'espace de dix années, l'enseignement public laïque a donc gagné 12,997 écoles et 973,380 élèves; l'enseignement public congréganiste a perdu 5,218 écoles et 500,639 élèves. D'autre part, l'enseignement privé congréganiste a gagné 5,700 écoles et 413,979 élèves et l'enseignement laïque privé a perdu 1,801 écoles et 109,310 élèves.

Dans l'ensemble, l'accroissement est de 8,997 écoles publiques et privées laïques et congréganistes, et de 792,680 élèves inscrits dans ces diverses catégories d'écoles. Enfin, 5,063 écoles congréganistes publiques ont été transformées en écoles laïques ou ont été supprimées, et 2,839 écoles congréganistes privées se sont ouvertes en concurrence.

LA GRÈVE DES INTERNES

Marseille, 3 septembre. La grève des internes à Marseille est aujourd'hui complète; trois internes qui, au début, avaient négligé d'envoyer leur démission, viennent de l'adresser à l'administration des hospices, ne voulant pas se séparer de leurs collègues.

De son côté, l'administration des hospices a envoyé hier des télégrammes à Montpellier et à Lyon pour recruter des internes. On avait compté sans la solidarité qui unit aussi bien les internes de Lyon que ceux de Montpellier, et l'administration en a été pour ses frais.

Un journal de Marseille écrit à ce propos : « Il nous semble que cet état de choses a assez duré; il faut trouver un moyen de conciliation, il le faut à tout prix. »

Empressons-nous d'ajouter que les internes de Marseille, ne voulant pas que les malades soient victimes de l'incident, ont promis d'assurer le service des hôpitaux jusqu'à ce qu'ils soient remplacés.

Dépêches Diverses

ARRIVÉES A MARSEILLE. Marseille, 3 septembre. La barque française *Etoile-des-Mers*, provenant de la Côte avec 60 tonnes de pavés, s'est échouée dans la matinée sur la pointe du rocher du Pharo. Une voie d'eau s'est déclarée. Le navire a été renfloué dans la journée.

Le trois-mâts américain *Arlington*, venant de la Côte d'Or, est arrivé cette après-midi, ayant perdu au cours de la traversée son capitaine mort d'une insolation et son lieutenant qui a succombé à la suite d'excès de libation.

Le paquebot français *Sindh*, courrier du Levant, qui est arrivé dans l'après-midi, ayant à bord 37 Juifs russes expulsés de Russie, lesquels ont essayé vainement de débarquer dans différents ports de Syrie et ont été repoussés partout.

DÉTAILLEMENT. Versailles, 3 septembre. Un train de marchandises a déraillé hier, à 4 heures 35, entre les stations de Saint-Cyr et Villepreux. La cause de cet accident est une rupture d'essieu. Personne n'a été blessé. La libre circulation de la voie n'est pas encore rétablie.

ORAGE A PARIS. Paris, 3 septembre. Depuis 3 heures 1/2 de l'après-midi, Paris est plongé dans une obscurité profonde. La pluie est tombée à torrents ou quatre reprises avec une rare violence.

A la suite de l'orage, les égouts de Paris ont été inondés et deux ouvriers qui n'ont pas eu le temps de remonter ont été noyés.

ÉTRANGER

Entrevue impériale. Horn, 3 septembre. L'empereur d'Allemagne est arrivé en excellente santé.

Il a été salué par l'empereur d'Autriche et le roi de Saxe, qui sont venus à sa rencontre.

La Reine de Roumanie. Venise, 3 septembre. L'état de la reine empire constamment. Mlle Vaccaresco est partie pour Milan. Le roi a été avisé de ce départ.

M. Stambouloff. Buda-Pesth, 3 septembre. La nouvelle publiée par le *Pester Lloyd*, annonçant que M. Stambouloff aurait été assassiné n'est nullement confirmée.

UN TRAIN PILLÉ

Sauvriol (Texas), 3 septembre. Hier soir, au moment où un train quittait la station six hommes entrèrent dans les compartiments pendant que six autres s'installaient sur la machine, s'emparant du mécanicien et du chauffeur.

Une quarantaine de coups de feu ont été échangés entre les assaillants et les employés du chemin de fer.

Les voleurs ont fait éclater contre la fenêtre du wagon une cartouche de dynamite. L'employé de service a essayé en vain de se défendre contre les agresseurs, qui l'ont mis

dans l'impossibilité de remuer et l'ont forcé à leur donner ses clefs.

Les voleurs ont pris leur temps et ont transporté leur butin sur des chevaux qui les attendaient à quelques pas.

Leur opération terminée, les voleurs se sont enfuis. Ils sont maintenant à Mexico, hors de l'atteinte des autorités.

DÉPARTEMENTS

RHONE. Villefranche. — Arrestations. — La police de Villefranche a opéré cette nuit une nouvelle razzia de vagabonds et de gens sans aveu. Onze individus sans moyens d'existence ont été conduits au commissariat de police.

Le matin, à 7 heures, les agents ont arrêté, rue de la Sous-Préfecture, un jeune homme de 21 ans, porteur d'un paquet assez volumineux dont il n'a pas voulu indiquer la provenance. Ce paquet contenait huit paires de chaussures neuves, qui, d'après l'enquête ouverte aussitôt, avaient été volées la nuit précédente à l'intérieur de la gare de Villefranche. La police a fait preuve d'habileté, car elle a mis la main sur un repris de justice dangereux, un nommé Marius Desroches, de Mâcon.

M. le commissaire de police croit que ce malfaiteur s'est rendu coupable de plusieurs autres délits, soit à Mâcon, soit ailleurs; et que c'est le même qui, le 1er août dernier, a si adroitement esquivé des timbres-poste dans divers bureaux de tabac de Chalonsur-Saône.

L'affaire est à l'Instruction.

Amplepuis. — Fête de gymnastique. — Dimanche 6 septembre, à 8 heures du soir, place de l'Église, grande séance de gymnastique donnée par l'*Étoilecelle* d'Amplepuis.

Tous les exercices du concours de Saint-Pourcin seront exécutés dans cette séance.

AIN. Bourg. — Vol chez un magistrat. — Sur la dénonciation de la femme Merle, débitante, qui les a vus rôder dimanche soir, vers 2 heures, autour de la maison de M. Couillard, président du tribunal de Bourg, trois individus, les frères Begon et le nommé Rivière, les deux premiers ayant en déjà maille à partir avec la justice, ont été arrêtés comme soupçonnés du vol commis chez le magistrat.

Au moment où une perquisition était opérée chez Begon jeune, rue la République, celui-ci échappant à la surveillance des agents, se précipita par la fenêtre du deuxième étage dans la rue. Heureusement, Begon tomba sur une chaise qui fut brisée, mais qui amortit le choc si bien que les blessures ne paraissent pas très graves.

Le blessé a été transporté d'urgence à l'hôpital.

M. Couillard vient d'arriver à Bourg; le parquet procède en ce moment avec lui à une nouvelle vérification pour constater les objets volés.

LOIRE. Saint-Etienne. — Exposition horticole et agricole. — Aujourd'hui, s'est ouverte l'Exposition des produits horticoles et agricoles, de 11 heures du matin.

Les membres du jury ont été reçus sur le lieu de l'exposition par M. Treille, commissaire général; M. Baudron, adjoint, et les conseillers municipaux Dupin et Grangeon.

Les opérations du jury ont commencé immédiatement. Elles ne seront terminées qu'aujourd'hui.

L'exposition des Mottetières s'est également ouverte hier.

Accident mortel. — Hier matin, à quatre heures et demie, 13 nommé Jean-Claude Moulin, 49 ans, armurier, demeurant au troisième étage, rue de Roanne, 51, a été victime d'un triste accident.

Voulant satisfaire un besoin naturel, il sortit sur le palier de son appartement. Mais, par suite d'une erreur inexplicable, il enjamba l'appui de la fenêtre et fut précipité dans la cour.

La mort a été instantanée.

Chien enragé. — Un chien appartenant à M. Vermorel, jardinier, rue du Gazomètre, 5, et présentant tous les symptômes de la rage, a été abattu hier soir, à 5 heures et demie.

Des recherches vont être faites pour savoir si ce chien n'a mordu aucun de ses congénères.

Rive-de-Gier. — Nos verreries. — Nous apprenons qu'hier on a allumé un four à verre, à la société des Verreries de Rive-de-Gier, anciennement Compagnie des Verreries de la Loire et du Rhône.

A cette occasion, les ouvriers ont offert un superbe banquet à M. Chipier, leur directeur et président de l'association.

Un banquet, dans lequel la plus franche cordialité n'a cessé de régner, a été ensuite servi dans la cour Huter.

Des toasts ont été portés pour la prospérité de la maison.

ISÈRE. Grenoble. — Accident dans les Alpes. — On a amené hier soir à l'hôpital militaire de Grenoble, M. de Médilly, officier au 75e de ligne, qui, en faisant une excursion dans les montagnes de la Grave, est tombé dans une crevasse.

Il s'est fait à la tête des blessures très graves. Après avoir été pansé par M. Colombed, médecin militaire, il a été transporté à Grenoble.

Deux crépages de chignons. — Hier, dans l'après-midi, trois dames se sont prises de querelle dans la rue des Jardins; deux d'entre elles n'ont pu trouver de mieux que de jeter la troisième dans un fossé, heureusement peu profond.

Plainte a été portée au bureau de police.

Ce matin, ce sont deux dames de la foire qui se sont réjoui le chignon assez sérieusement devant de nombreux spectateurs.

DROME. Romans. — Société de tir. — Dimanche prochain, 6 septembre, de 4 heures 1/2 à 6 heures 1/2 du soir, ouverture du huitième grand concours annuel.

Le capitaine vice-président invite les sociétaires à se rendre au stand pour prendre part au concours de fin d'année. Il ne doute pas de l'empressement que mettront les tireurs à venir assister à ce tournoi pacifique qui se clora par une distribution solennelle des prix aux vainqueurs.

Ce concours devait être terminé avant la fin de l'année, les tireurs ne devront donc pas attendre les dernières séances pour commencer leur tir.

Le bureau du syndicat travaille activement à l'organisation des secours pour les grévistes.

SAONE-ET-LOIRE

Mâcon. — Conseil municipal. — Mardi dernier devait avoir lieu la réunion en session extraordinaire du conseil municipal de Mâcon, à huit heures du soir.

A neuf heures et demie, après une longue attente, le nombre des conseillers présents (douze), n'étant pas suffisant, la séance a été levée.

L'absence du maire a été fort commentée, en raison de la grave question qui se trouvait à l'ordre du jour et qui concernait l'emprunt Mary-Raynaud.

Un public nombreux était venu pour assister aux débats.

Le conseil municipal est de nouveau convoqué pour lundi prochain, 7 septembre, à huit heures du soir.

Banquet. — Les compagnons des devoirs réunis de Mâcon donneront leur banquet annuel dimanche prochain, 6 courant, à deux heures du soir, chez M. Charlet, hôtel du Midi, place de la Pyramide.

Ils prient tous les compagnons, à quelque titre, à quelque corps qu'ils appartiennent, de vouloir bien assister à ce banquet. Le compagnon Guillaumeon, député, y sera présent.

Fête de gymnastique. — On nous annonce que notre société de gymnastique la Mâconnaise donnera le dimanche 13 courant à ses membres honoraires une grande fête gymnique sur la promenade du quai Sud.

Plusieurs sociétés de la région préparent leur concours à cette fête, qui promet d'être fort belle.

LES LIBRES ÉCHOS DE VIENNE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Vienna, 3 septembre. Nous lisons aujourd'hui dans l'organe officiel de M. le député-maire, qui annonce pour la première fois la nomination de M. Le Gendre, 7e prix d'écriture au concours de Voiron, comme professeur de gymnastique des écoles municipales de la ville, — une lettre étonnante pour ne pas dire extraordinaire.

Nos chers lecteurs en jugeront par les extraits suivants.

M. le député-maire écrit dans son organe officiel : « Que M. le sous-préfet ayant eu vent — selon nous par le téléphone municipal — d'une grande manifestation socialiste — ils étaient une douzaine d'amis ou un peu moins, qui venaient rendre un pieux hommage à leur ancien camarade — a fait occuper la porte du cimetière par une brigade d'agents de police, sous l'habile direction de M. le commissaire central. »

« Qu'il a pénétré, lui le député-maire, au même moment dans le cimetière accompagné d'une seule des personnes intéressées — à la grande manifestation ! — non pas pour s'associer à une démonstration quelconque, mais dans le but de pouvoir intervenir au cas de difficultés imprévues. »

Ce qui veut dire que M. le député-maire est allé au cimetière suivi d'un délégué lyonnais, plutôt en policier qu'en gendarme, que comme manifestant. Il n'y a là rien d'étonnant — sa création personnelle d'un deuxième commissaire de police ne lui paraît pas encore suffisante.

Il travaille fort à la création d'une nouvelle brigade de gendarmerie à Estressin et en attendant, selon la merveilleuse épître, il a rempli ce jour-là, d'accord probablement avec M. le sous-préfet, le rôle de 1er policier et a bien mérité de ses chers concitoyens.

« Que M. le sous-préfet que l'on met en cause de façon si inconséquence, a pleinement approuvé tout ce qu'il a fait en cette circonstance. »

Mais, quel ?... ?

Les bras nous tombent et nous ne comprenons plus le présent... que l'aplatissement perfectionné d'un homme !

GRÈVE GÉNÉRALE A L'ARBRESLE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

L'Arbresle, 3 septembre. Le sort en est jeté. C'est la grève générale, provoquée par les patrons, par la violation d'un pacte datant du 1er mai, aux termes duquel ils acceptaient la journée de 10 heures. Ils ont voulu revenir sur leur décision : le travail est arrêté.

Comme je vous l'écrivais hier, à la salle Durand, les ouvriers avaient pris une résolution ferme, ils viennent de la mettre à exécution.

Après cette réunion, le maire, M. Trévoux, dont le dévouement est toujours infatigable, convoqua MM. Chartron et Chapelle pour les informer du vote qui venait d'être rendu, et pour faire un dernier effort en vue de la conciliation.

Au lieu de se rendre immédiatement à la convocation de M. Trévoux, ces messieurs partirent pour Saint-Bel, où ils virent M. Madignier. Ce dernier les encouragea à la résistance et les assura de son adhésion.

MM. Chartron et Chapelle revinrent alors à l'Arbresle et signifièrent à M. Trévoux leur décision : à aucun prix ils ne veulent entendre parler de la journée de dix heures. Ils n'ajoutèrent pas, — mais on le sut depuis — qu'ils venaient de passer avec M. Madignier un compromis d'après lequel le premier des trois qui céderait aux ouvriers payerait à ses collègues une indemnité de 5,000 fr. C'est, on le voit une sorte de pacte de famine.

Le soir, M. Trévoux a rendu compte aux ouvriers, réunis de nouveau à la salle Durand, du dernier mot de MM. Chartron, Chapelle et Madignier. La décision de la veille a été confirmée à l'unanimité, après une très courte discussion.

Ce matin, personne n'est rentré dans les usines.

M. Chartron avait dit qu'il n'ouvrirait ses ateliers que si cinquante tisseurs se présentaient : ne voyant personne, il convoque son personnel à une réunion à la justice de paix en spécifiant que le bureau du syndicat, contre lequel il semble avoir une animosité particulière, ne serait pas admis.

Le bureau du syndicat ne crut pas devoir tenir compte de cette exclusion, et se présenta, mais l'employé de M. Chartron, M. Viollet, ne le laissa pas pénétrer dans la salle.

Quant aux ouvrières de M. Chartron, sur 114, 48 seulement étaient venues, mais apprenant qu'on les avait appelées uniquement pour signer la rentrée, elles sont aussitôt reparties, de sorte que la réunion n'a pu avoir lieu.

L'Arbresle reste calme : M. Trévoux, maire, a répondu de l'ordre, et l'on n'a vu apparaître aucun gendarme supplémentaire, aucun agent de police. Il est à souhaiter que l'on n'en envoie pas.

Le bureau du syndicat travaille activement à l'organisation des secours pour les grévistes.

NOS ÉCHOS

La pression atmosphérique diminue sur la France; une dépression orageuse se forme sur le golfe de Gascogne.

Aujourd'hui, à Lyon : hauteur barométrique à 4 heures du soir, 760 m/m. Pluie depuis 24 h. : 0 m/m = 0.

Températures extrêmes : à l'ombre minimum + 15.1, maximum + 30.0; à l'air libre minimum + 12.5, maximum, 40.0. Probable : Temps chaud et orageux.

M. Jules Roche, ministre du commerce, qui était à Lyon depuis mardi soir, est reparti hier par le train de 4 h. 20 du soir, se rendant à Serrières.

Notre ville serait-elle menacée d'une crise municipale ?

Le bruit court — nous ne l'enregistrons cependant qu'avec la plus extrême réserve, bien que nous ayons des raisons pour le croire fondé, — que plusieurs conseillers municipaux, qui ont voté la démolition de l'Hôtel L., pour les constructions de la rue Grôlée, seraient décidés à donner leur démission, si ces démolitions ne sont pas ordonnées.

Il faut espérer que la majorité du conseil n'en sera pas réduite à cette extrémité pour faire respecter ses décisions.

La remonte de l'armée : La commission militaire chargée de procéder à l'achat des chevaux hongres et juments de 4 à 8 ans pour l'armée, se réunira à Lyon, sur le cours du Midi, le lundi 28 septembre, à 9 heures du matin.

Les employés de chemins de fer : On annonce qu'un grand congrès, réunissant les délégués de toutes les compagnies de chemins de fer français se tiendra à Lyon au mois d'octobre prochain.

Théâtre-Bellecour : Ce n'est que dans une quinzaine de jours que M. Verdellet, qui vient de signer un nouveau bail, ouvrira le Théâtre-Bellecour.

M. Verdellet a renoncé à transformer son théâtre — comme on lui en avait prêté l'intention — en une façon de Folies-Bergère. Il exploitera, comme il l'a fait l'année dernière, les divers genres dramatiques, et débitera par l'opérette; celle qui servira d'ouverture sera probablement le *Petit Faust*, monté, comme on l'a repris dernièrement à Paris, c'est-à-dire avec ballets et grande mise en scène.

De nombreux décors, tout neufs, sont déjà arrivés au Théâtre-Bellecour, et ce n'est que le commencement, paraît-il, car M. Verdellet ne négligera rien pour intéresser le public à son théâtre.

Les raisins se servent maintenant en abondance sur les tables. A ce propos, un bon conseil : ne pas manger un raisin avant d'avoir eu la précaution de le laver.

On sait en effet que, pour préserver les jours de certaines maladies, on injecte du sulfate de cuivre et de bouillie bordelaise. Ces injections sont faites souvent d'une façon peu intelligente, de telle sorte que les fruits — que la pluie n'a pas lavés — en conservent la trace.

Faut-il redouter l'air de la nuit ? Le choix doit se faire entre le pur air nocturne du dehors et l'air vicié du dedans. Beaucoup de gens, ce qui est incompréhensible, préfèrent ce dernier. Que diraient-ils s'il leur était prouvé que plus de la moitié des maladies dont nous souffrons proviennent de ce que nous dormons les fenêtres fermées. Cela ne peut faire de mal à personne d'ouvrir ou d'entr'ouvrir sa fenêtre pendant la plupart des nuits de l'année.

Dans les grandes villes, l'air de la nuit est souvent le meilleur et le plus pur qu'il y ait dans les vingt-quatre heures.

On pourrait bien plutôt comprendre que dans les villes on fermât les fenêtres le jour et non la nuit. Ouvrez donc les fenêtres et fermez les portes.

Une bien bonne nouvelle pour les chasseurs bonne nouvelle surtout à leur servir au moment de l'ouverture : M. Develle va s'occuper très sérieusement d'empêcher la capture des oiseaux migrateurs que l'on prend au passage au moment où ils viendraient peupler nos plaines.

Le ministre de l'agriculture s'efforcera d'en faire l'objet d'une mesure internationale. Il a, d'autre part, d'excellents projets de loi à déposer à la Chambre, toujours au profit des chasseurs.

ARRESTATION D'UN ESPION

Les Allemands chez nous. — Un avis de Bellegarde. — Enquête délicate. — Documents compromettants. — Capture importante.

Les grandes manoeuvres qui ont lieu actuellement dans l'est de la France, ont amené chez nous un assez grand nombre d'espions allemands.

Plusieurs de ceux-ci avaient été signalés, il y a quelques jours, à la police de notre ville et filés par les agents de la sûreté.

Puis, tout à coup, soit qu'ils aient eu vent des recherches opérées à leur sujet, soit pour toute autre cause, les espions avaient disparu.

Or, hier, la police de Bellegarde signalait de cette ville au commissariat spécial de Lyon d'un individu à l'accent allemand, dont les allures étaient plus que suspectes.

M. Meyer, chef de division à la préfecture, aussitôt avisé, fit placer des agents en surveillance à la gare, et à l'arrivée du train omnibus de minuit 25 venant de Genève, l'espion était filé jusqu'à la brasserie Rinck et arrêté au moment où, après avoir pris une consommation dans cet établissement, il s'apprêtait à gagner son hôtel.

Conduit à la permanence, cet individu fut fouillé et trouvé porteur de documents importants concernant la défense nationale, ainsi que de nombreuses lettres ou dépêches en langage chiffré.

Ce serait, paraît-il, un capitaine de l'armée allemande, faisant partie d'un groupe d'officiers chargés de suivre d'une façon indirecte les grandes manoeuvres et plus particulièrement les opérations du général de Miribel.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Chambre syndicale des ouvriers imprimeurs-lithographes. — Les ouvriers imprimeurs-lithographes de la maison B. Arnaud...

Chambre syndicale des ouvriers boulangers. — Le citoyen Jaquillon nous communique la lettre suivante: « Je crois de mon devoir d'informer toute la corporation de ma démission de gérant, démission qui a été déposée officiellement mardi sur le bureau du syndicat... »

Tissage mécanique (faconné et uni). — Toutes les commissions sont convoquées pour samedi 5 septembre, à 7 heures 1/2 précises du soir, au siège social, café Marcellin, avenue de Saxe, 105.

Comptables-teneurs de livres. — Les sociétaires sont instamment priés d'assister à l'assemblée générale, qui aura lieu aujourd'hui vendredi, à 8 heures 1/2 précises du soir, au siège social, 43, rue de la République.

Groupes rationalistes de la morale positive (Libre pensée de Lyon). — Tous les adhérents sont invités à assister à la réunion du vendredi, 4 courant, à 8 heures précises du soir, au siège social, café Marcellin, avenue de Saxe, 105.

Anciens hussards de Lyon et de la banlieue. — Formation d'une société de prévoyance. Réunion dimanche, 9 septembre, au restaurant Janin, boulevard des Brotteaux, 56, à 8 heures.

Société de tir de Lyon. — Dimanche, 8 septembre, de 8 heures du matin à la nuit, concours public à la carabine (200 mètres), au plus près du centre, et au fusil Gras (300 mètres) au plus haut point.

Touristes lyonnais. — Dimanche, marche d'un demi-jour sur Charbonnières. Réunion des compagnies dans les arrondissements à 6 heures 1/2, réunion générale, place des Terreaux, à 7 heures.

Petit Athénée (ancien Caveau des Célestins), place des Célestins. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2. Concert populaire: Chansonnettes, Monologues, Saynètes, etc.

Casino. — Tous les soirs, spectacle varié. Grand concert de l'Harmonie, cours Lafayette, angle de la rue Tête-d'Or. — Tous les soirs; Spectacle varié.

GRAND BAZAR DE LYON. Articles de chasse. Liste de prix: Fais double, Le faucon, calibre 16, depuis 39.95; Fais double, percession centrale, cal. 16, 54.95; Douilles à broche, calibre 16, 1.95; Douilles à broche, calibre 12, 1.95; Douilles à broche, calibre 12 et 14, 2.25; Douilles à broche, calibre 12 et 14, 2.25; Douilles à broche, calibre 12 et 14, 2.45; Douilles à broche, calibre 12, 2.25; Douilles à broche, calibre 16, 2.75; Douilles à broche, calibre 16, 0.45; Douilles à broche, calibre 16, 0.45; Douilles à broche, calibre 12, 14 et 16, 0.45; Le paquet de 500, depuis 0.65; Centrales cartouchières, 0.95; Fourreaux pour fusils, miroirs aluminés, 2.75; Fourreaux pour fusils démontés, cuir, 8.45; Gilettes ou Mouchettes, 2.75; Carniers toile ou cuir, 4.95.

ENTRÉE LIBRE. Vente absolument au Comptant.

portaient une étoffe blanche autour de leur poitrine. Cette distinction, en même temps qu'elle facilitait les reconnaissances, a permis à de nombreux habitants du pays de se rendre un compte exact des opérations. Ils semblaient même s'intéresser considérablement au service des éclaireurs et dès qu'ils en voyaient, ils s'empressaient de leur donner toutes les indications qu'ils possédaient sur la présence des troupes adversaires.

L'étoffe blanche placée sur le casque a donné lieu à quelques quiproquos amusants. C'était bien difficile, par le magnifique soleil de la journée, de distinguer à 300 ou 400 mètres, si le casque était muni ou non de l'étoffe en question. La blancheur de cette étoffe peut très bien être prise pour le miroitement du casque et inversement; c'est ainsi que plusieurs dragons ont été vus poursuivant pendant plusieurs minutes un des leurs qu'ils croyaient appartenir à l'ennemi.

Après l'action principale, les troupes ont bivouaqué. La bonne humeur des soldats est connue; elle ne leur a pas fait défaut. Aujourd'hui, la distribution des vivres s'est faite avec une grande régularité et aucune plainte n'a été formulée à ce sujet. A quatre heures, le général de Galiffet, escorté de son état-major, s'est rendu à Betignicourt où il a conféré avec les chefs des 5e et 6e corps, les généraux Galland et Jamot.

Arrivée de M. Develle. Brienne-le-Château, 3 septembre.

Le général Saussier est arrivé cette après-midi à Bar-sur-Aube. M. Develle, ministre de l'Agriculture, est descendu à Brienne par le train de 8 heures 30.

Il était attendu à la gare par M. Joseph Reineck, officier d'état-major et par le général de Galiffet. Le ministre couchera cette nuit au château du prince de Beauvillain, maire de Brienne. Le matin il assistera au combat des 5e et 6e corps et repartira le soir même pour Paris afin de prendre part au conseil des ministres de samedi.

Un déraillement. Le bruit court qu'un train portant des réserves a déraillé entre Langres et Chaumont, et qu'il y a eu de nombreuses victimes. Aucun accident n'a été signalé aujourd'hui au siège de la compagnie à Paris; tout porte donc à croire que ce bruit est inexact.

Dépêches Téléphoniques. Paris, 4 septembre, 2 h. m.

LE GRAND DUC GEORGES EN ALGERIE. Contrairement à ce qui a été annoncé, ce n'est pas le tsarevitch, mais son frère cadet, le grand duc Georges, qui passera l'hiver prochain à Alger où il a déjà séjourné l'année dernière.

INCENDIE D'UN THÉÂTRE. Un incendie a détruit le théâtre San-Martin, à Buenos-Ayres. Il n'y a pas eu de victimes.

CATASTROPHE DÉMENTIE. Le bruit a couru qu'une catastrophe avait eu lieu, sur la ligne de l'Est, à Chaligny, près de Langres.

EMPOISONNÉS PAR DES CRABES. De nombreux cas d'empoisonnement par les crabes sont signalés actuellement à Rouen. Deux ont été mortels.

INCENDIE D'UN THÉÂTRE. Hier, une dame Aubriet, demeurant rue Ganterie, a succombé après avoir mangé des crabes. Le sergent de ville Huet, mort ce matin, avait également mangé des crabes hier à son dîner.

TRIBUNE DES COMITÉS. Comité de l'Union des travailleurs socialistes du IVe arrondissement. — Réunion publique le samedi 5 septembre 1891, à 8 heures du soir, dans la grande salle de l'ancienne brasserie Robert, Fin, successeur, rue Coste, 5.

Le citoyen Couturier, député, rendra compte de son mandat. Ne seront admis que les électeurs du IVe arrondissement munis de leur carte électorale. Il sera perçu 0,10 cent. pour les frais d'organisation.

est arrivé plus tôt: il a dû s'arrêter et attendre l'arrivée du 8e corps, dont les cantonnements sont beaucoup plus éloignés et auquel l'état de la campagne qu'il avait à traverser ne permettait pas de se développer facilement. On a rencontré, en effet, les difficultés qu'on avait prévues. Les blés qui avaient gelé cet hiver, ont été remplacés par les avoines dont une grande quantité était encore sur pied.

On sait que le général Davout avait déjà hier modifié le premier thème des manœuvres: aujourd'hui encore, répugnant à l'idée de saccager pour 200,000 ou 300,000 francs de céréales, le général s'est décidé à apporter un nouveau changement dans le programme de demain.

Des notes ont été prises par lui et ses officiers; c'est sur ces notes que le thème de demain va être établi. Le général Davout rentre à Chaumont; les généraux Négrier et Korhuc s'installent dans leurs nouveaux cantonnements. Le plan du général de Négrier a été au jourd'hui d'envelopper Montsaon; la décision des arbitres constate qu'il a réussi.

L'état des troupes, hommes et chevaux, même à la fin de la journée, est excellent, malgré la chaleur accablante. Peu d'hommes ont été indisposés. On ne signale pas d'accidents.

Chaumont, 3 septembre. A 6 heures, deux soldats et un officier ont été transportés directement du terrain des manœuvres à l'hôpital de Chaumont.

L'officier avait reçu une contusion en tombant de cheval: un des soldats avait été frappé d'insolation.

Critique des opérations. Chaumont, 3 septembre. En principe, après l'action d'aujourd'hui, les brigades d'avant-garde auraient dû rester sur leurs positions, mais la chaleur ayant été vraiment excessive et les distances parcourues par certaines troupes ayant été très grandes, le général Davout, tenant à ne pas harasser ses hommes dès le début, a décidé qu'il n'y aurait pas d'avant-postes ce soir et qu'il n'en serait pas non plus établi demain matin, à 3 heures.

Un peu de repos a été ainsi accordé aux deux corps d'armée. La critique des opérations d'aujourd'hui n'a pas été faite, mais demain elle portera sur l'ensemble des deux journées de Chaumont.

Au cours de cette première journée, les services auxiliaires n'ont pas été appelés à concourir à l'action dans la mesure où ils le seront ultérieurement.

Leurs ressources de télégraphie ont été employées que partiellement, mais les télégraphistes ont été utilisés avantageusement même pour établir des communications avec les extrêmes avant-postes; toutefois, quelques-uns ont été faits prisonniers par des patrouilles ennemies.

Comme nous l'avons déjà dit, ils sont utiles surtout pour relier les états-majors entre eux, car ils ne peuvent pas, comme les cavaliers entrer dans les terres labourées.

L'engagement de Montsaon, conformément au thème tracé hier, a été insignifiant, puisque la plus grande partie des forces n'est pas entrée en ligne; mais demain toutes donneront.

Des dispositions sont prises pour que les opérations cessent de bonne heure; la journée ne saurait d'ailleurs être aussi fatigante que celle d'aujourd'hui.

Les forces des deux corps sont maintenant concentrées sur une moindre étendue; elles sont sur les lieux où elles se rencontreront. Certaines, les plus éloignées des deux fronts, ont dû faire une longue étape avant d'atteindre la ligne où l'on se battra.

Au retour, sur les routes, le nombre des trainards était minime, et les officiers, loin de les presser, les engageaient à ne pas forcer la marche.

Le service des subsistances, toujours si compliqué, est relativement facile actuellement, toutes les forces étant réunies à proximité de la station de ravitaillement.

Insulations. Brienne-le-Château, 3 septembre. Pendant toute la journée, la chaleur a été torride et comme les marches qu'on dut effectuer les troupes ont été particulièrement pénibles et que les escarmouches se sont renouvelées au delà des limites prévues on a malheureusement à constater un nombre important d'insulations, toutefois aucun décès n'est survenu.

Comme il était facile de le supposer, le VIe corps, commandé par le général Galland, est arrivé le premier sur les rives de l'Aube, dont il s'est emparé ainsi que du cours de la Voire et de la rive gauche de Ravet.

Combat de cavalerie. En dehors des escarmouches qui ont eu lieu à Paris et à Chavange une rencontre de la cavalerie des deux corps s'est produite à la ferme de la Garenne, sur le plateau situé au nord de Betignicourt, et qui domine les environs.

La cavalerie du VIe corps a été déclarée victorieuse et a, par conséquent, conservé ses positions pour le combat de demain. Le VIe corps a jusqu'à ce soir 9 heures le droit de l'attaquer et de le déloger: Les soldats du VIe corps, représentant l'ennemi,

Contre les prévisions générales, le mouvement de reconnaissance de la cavalerie du 5e corps a été appuyé par le 1er bataillon de chasseurs, qui gardait le pays de Braux-le-Grand jusqu'au pont du Ravet.

A Braux-le-Grand, c'est-à-dire au centre de la ligne de reconnaissance, qui s'étendait d'Aulnay à Paris et à Chavange, mission était donnée au bataillon de prendre contact avec l'ennemi et de l'empêcher de passer le Ravet.

Le principal effort de la cavalerie du 6e corps s'est porté au-dessous de Paris et de Chavange. Elle a tenté de passer la rivière et de s'emparer de la route conduisant à Braux-le-Grand. C'est en cet endroit qu'a eu lieu la seule escarmouche sérieuse de ce matin.

La cavalerie de la brigade d'avant-garde du 8e corps, s'est retirée sur la décision des arbitres. Elle devait être considérée comme retirée.

Les arbitres occupent la crête de la colline de Montsaon, dite camp de César. A neuf heures et demie, on distingue au loin des groupes de cavaliers accourant dans un nuage de poussière. Un fanion tricolore annonce le général de Négrier, qui se porte en avant avec son avant-garde; il tourne à droite de Montsaon, déployant les 1er et 18e chasseurs en front de bataille à mi-côte de la colline. L'artillerie se trouve en arrière.

Une compagnie du 21e chasseurs à pied, embusquée dans un encois, à l'extrémité du village, prend position derrière la cavalerie.

L'artillerie met en batterie ses quatre pièces et tire sur Bricon. Les troupes de la brigade d'avant-garde du 8e corps, se sont repliées: l'arrière-garde reste immobile.

Jusqu'à présent, l'avant-garde du 8e corps ne se montre pas en forces, mais elle envoie des patrouilles très en avant jusque dans les lignes du 7e corps, vers Villiers-le-Sec. Elles ont déjà fait plusieurs prisonniers, principalement des vélocipédistes qui font les communications entre l'avant-garde et les colonnes du gros des troupes.

Bien qu'il n'y ait pas eu d'engagement, les troupes du général de Négrier se retirent vers l'est.

L'avant-garde du 8e corps arrive dans Montsaon. Le 10e régiment d'infanterie occupe le village derrière une batterie du 10e d'artillerie.

Dans la plaine occupée un instant par les points extrêmes des avant-postes des chasseurs à cheval du 7e corps, se voient maintenant les dragons du 8e corps.

Le 7e corps abandonné ses positions: ses débris en retraite se font prendre par l'infanterie dans le village de Montsaon.

Chaumont, 3 septembre. A midi 1/4 le gros des forces du 7e corps débouche du village de Villiers-le-Sec, à six kilomètres de Chaumont, à Ponest, et qui commande la plaine s'étendant vers le sud en face du plateau de Montsaon.

Le 8e corps paraît à son tour sur la crête et au lieu de ce plateau disposé en dos d'âne et isolé dans la plaine. Le déploiement du 7e corps se fait rapidement et dans un très bel ordre: l'infanterie se développe à droite, appuyant son extrémité à la ligne du chemin de fer de Châtillon à Chaumont, et à sa gauche jusqu'au delà de la route de Châtillon-sur-Seine sur un front de deux kilomètres environ.

Le 8e corps s'étend également sur les deux pentes du plateau de Montsaon, l'artillerie occupant la crête.

En sortant de Villiers-le-Sec, le général de Négrier était allé prendre le général Davout dans le village; il lui a montré l'espace ouvert devant eux et lui a dit: « Mon général, voici mon champ de bataille. »

La fusillade était engagée sur toute la ligne et appuyée par l'artillerie placée en arrière, près du village. Les batteries commandant Montsaon répondaient des deux côtés.

L'infanterie continue son feu à une distance de 50 mètres, tandis que la seconde ligne, à genoux et couchée, attendait, et que les dernières colonnes sortant de Villiers-le-Sec prenaient position en réserve.

L'état-major avait mis pied à terre. La cavalerie se tenait derrière le village et était hors du terrain d'action.

La fusillade a duré juste une heure 1/2. L'ordre a été donné par les arbitres de sonner: « Cessez le feu! »

Les derniers coups de canon ayant été tirés par l'artillerie du 7e corps, l'avantage est resté à ce dernier.

De part et d'autre les troupes ont battu en retraite: elles vont prendre leurs cantonnements pour reprendre l'action au point du jour.

En somme cette première journée a été consacrée à la prise de contact des deux armées.

Le véritable combat aura lieu demain. Le 7e corps, plus près du lieu de l'action,

sies gymniques; les jolies danseuses du ballet Aubert; Lalague, Milly, Ratée, Naida, Mihès, Henry, et la toute gracieuse Céline Dumont, l'interprète ravissante des Xanrof et des Mac-Nab. Incessamment, débuts à sensation.

La grande Pharmacie du Serpent, n° 32, rue Lanterne, ne passe pas par les intermédiaires, elle achète en gros et reçoit directement tous les produits d'origine; c'est ce qui explique pourquoi elle vend de la marchandise fraîche et non frolée, tout en vendant bon marché.

NOS THÉÂTRES

THÉÂTRE-BELLECOUR. — « Mademoiselle de la Seiglière ». Depuis longtemps nous n'avions assisté à une aussi excellente représentation de comédie que celle donnée hier soir au Théâtre-Bellecour; il est vrai que les principaux artistes étaient Coquelin aîné, son fils Jean Coquelin et M. Favart, et l'on jouait Mademoiselle de la Seiglière, de Jules Sandeau.

Il est superflu de faire l'éloge et de constater le succès de Coquelin dans le rôle de Destournelles; il est impossible de jouer avec plus de talent, plus de finesse, c'est de l'art que l'on ne peut dépasser.

Jean Coquelin, dans le rôle du marquis de la Seiglière, nous a montré qu'il est à bonne école — il est digne de son maître — et saura maintenir la réputation du nom.

M. Favart a joué la baronne de Vaubert avec son talent habituel. Mais ce que nous tenons surtout à constater, c'est avec quelle autorité les autres rôles étaient tenus par M. Emma Villars, une jeune personne de grande distinction, disant fort bien, et M. Rigault, un artiste très apprécié, qui a joué Bernard avec un talent indubitable.

Ces deux artistes ont partagé et ont contribué au succès de leurs camarades de la Comédie-Française.

Il y a eu double rappel après chaque acte, et le nombreux public — la salle était presque comble — s'est retiré véritablement charmé par cette soirée.

Dernière Heure

MORT D'UN DÉPUTÉ. Paris, 3 septembre. M. René Lafon, député républicain de l'Yonne, est mort hier.

A FOURMIES. Fourmies, 3 septembre. Ce matin, le travail a repris aux tissages Boussus et Legros. Comme hier, la gendarmerie dissipe maintenant les groupes de plus de quatre personnes. Les rues sont tranquilles.

M. Daudin a visité dans la matinée, à Cartignies, de nombreux lieux de réunions ouvrières. Lui et les personnes qui l'accompagnaient étaient suivis partout par deux gendarmes. L'ouvrier Bressy et un autre manifestant arrêtés, hier, pour injures à l'armée ont été condamnés, aujourd'hui, par le tribunal d'Arras à un mois de prison et 16 francs d'amende.

COLLISION DE TRAINS. Madrid, 3 septembre. Une collision d'un train express et d'un train de marchandises, a eu lieu près de Médina-Campo. Huit wagons sont brisés. Sept voyageurs sont morts. On compte une vingtaine de blessés.

Les Grandes Manœuvres

Rosnay, 3 septembre. Dès hier soir, le 5e corps avait détaché en avant des postes de sûreté. Ce matin, à la suite de nouvelles dispositions prises dans la nuit, les troupes sont parties à 3 heures et à 5 heures, suivant leur degré d'éloignement et ont marché dans la direction du ruisseau Ravet. La cavalerie a assuré avec beaucoup de promptitude le service d'exploration.

Le contact entre les deux armées a été pris vers 7 heures. Le 5e corps occupait une ligne perpendiculaire aux rivières de Ravet et de Voire, couvrant ainsi le cours de l'Aube. Il avait en face de lui, sur les hauteurs, le 6e corps, venu par la route de Vitry à Brienne et s'appuyant sur la voie ferrée.

De part et d'autre, des postes avaient été laissés en arrière pour défendre les routes et les points qui étaient sous la protection des vedettes.

Le contact entre les deux armées a été pris vers 7 heures. Le 5e corps occupait une ligne perpendiculaire aux rivières de Ravet et de Voire, couvrant ainsi le cours de l'Aube. Il avait en face de lui, sur les hauteurs, le 6e corps, venu par la route de Vitry à Brienne et s'appuyant sur la voie ferrée.

De part et d'autre, des postes avaient été laissés en arrière pour défendre les routes et les points qui étaient sous la protection des vedettes.

Le contact entre les deux armées a été pris vers 7 heures. Le 5e corps occupait une ligne perpendiculaire aux rivières de Ravet et de Voire, couvrant ainsi le cours de l'Aube. Il avait en face de lui, sur les hauteurs, le 6e corps, venu par la route de Vitry à Brienne et s'appuyant sur la voie ferrée.

De part et d'autre, des postes avaient été laissés en arrière pour défendre les routes et les points qui étaient sous la protection des vedettes.

Le contact entre les deux armées a été pris vers 7 heures. Le 5e corps occupait une ligne perpendiculaire aux rivières de Ravet et de Voire, couvrant ainsi le cours de l'Aube. Il avait en face de lui, sur les hauteurs, le 6e corps, venu par la route de Vitry à Brienne et s'appuyant sur la voie ferrée.

De part et d'autre, des postes avaient été laissés en arrière pour défendre les routes et les points qui étaient sous la protection des vedettes.

Le contact entre les deux armées a été pris vers 7 heures. Le 5e corps occupait une ligne perpendiculaire aux rivières de Ravet et de Voire, couvrant ainsi le cours de l'Aube. Il avait en face de lui, sur les hauteurs, le 6e corps, venu par la route de Vitry à Brienne et s'appuyant sur la voie ferrée.

De part et d'autre, des postes avaient été laissés en arrière pour défendre les routes et les points qui étaient sous la protection des vedettes.

Le contact entre les deux armées a été pris vers 7 heures. Le 5e corps occupait une ligne perpendiculaire aux rivières de Ravet et de Voire, couvrant ainsi le cours de l'Aube. Il avait en face de lui, sur les hauteurs, le 6e corps, venu par la route de Vitry à Brienne et s'appuyant sur la voie ferrée.

De part et d'autre, des postes avaient été laissés en arrière pour défendre les routes et les points qui étaient sous la protection des vedettes.

Le contact entre les deux armées a été pris vers 7 heures. Le 5e corps occupait une ligne perpendiculaire aux rivières de Ravet et de Voire, couvrant ainsi le cours de l'Aube. Il avait en face de lui, sur les hauteurs, le 6e corps, venu par la route de Vitry à Brienne et s'appuyant sur la voie ferrée.

De part et d'autre, des postes avaient été laissés en arrière pour défendre les routes et les points qui étaient sous la protection des vedettes.

Le contact entre les deux armées a été pris vers 7 heures. Le 5e corps occupait une ligne perpendiculaire aux rivières de Ravet et de Voire, couvrant ainsi le cours de l'Aube. Il avait en face de lui, sur les hauteurs, le 6e corps, venu par la route de Vitry à Brienne et s'appuyant sur la voie ferrée.

Le mécanicien l'ayant aperçu et croyant même avoir remarqué que cet homme s'était lancé volontairement sous les roues stoppé aussitôt, mais tout le train lui avait déjà passé sur le corps.

Une enquête est ouverte pour savoir s'il s'agit bien d'un suicide ou d'un accident.

Un pendu. — Hier matin, on a trouvé un pendu, près de la gare des Brotteaux, un sieur C..., âgé de 40 ans, ouvrier teinturier, chez M. Marnas.

Un employé du chemin de fer, qui se rendait à son travail, s'est empressé de couper la corde et de prodiguer au malheureux les soins les plus urgents.

Malheureusement, tout a été inutile et l'on a dû se borner à transporter le cadavre de C... à son domicile.

On attribue cet acte de désespoir à la misère.

Arrestations. — Le 29 août dernier, le tribunal correctionnel de Lyon condamnait par défaut, un sieur Pierre Dupré, âgé de 41 ans, cordonnier, rue Duguesclin, 277, sous l'inculpation d'abus de confiance.

Dupré, qui était en fuite, a été arrêté hier par le service de la sûreté et écroué.

En vertu d'un mandat d'arrêt lancé par le parquet de Bourgoin, les agents de la sûreté ont arrêté une fille le Annetto Cottaz, femme Trillat, domestique à la Demi-Lune. Cette femme est inculpée de vol.

Les cambrioleurs. — Dans l'après-midi d'hier, pendant l'absence de M. Lavoine, corrécteur, des malfaiteurs ont fracturé la porte de son domicile, au n° 21 de la place Bellecour, et se sont emparés d'une somme de 450 francs en argent et divers bijoux évalués ensemble à 500 000 francs.

Dans la soirée du même jour, un vol analogue a été commis chez M. veuve Buchet, rue Moncey, 36.

En outre d'un grand nombre de bijoux, les voleurs se sont emparés de deux douzaines de chemises, 30 serviettes, 3 paires de draps, 2 douzaines de torchons et 13 tasses d'oreiller.

Ces audacieux malfaiteurs sont activement recherchés.

Incendie à Oullins. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, à 9 heures du matin, chez M. Mathvet, demeurant à Oullins, rue du Pont, 52.

Les voisins ont pu se rendre maîtres du feu avant l'arrivée des pompiers.

Les dégâts sont évalués à 300 fr. et sont couverts par une assurance.

Razzia de vagabonds. — Une quinzaine de vagabonds, ont été arrêtés, hier, par le service de la sûreté, dans les divers quartiers de la ville.

Ces individus ont été dirigés sur la prison Saint-Paul et comparaitront ce matin au petit parquet.

Un vieillard renversé. — Un vieillard de 80 ans, M. Marcellin Falque, domicilié, rue Voltaire, 36, a été renversé, à 9 heures du soir, sur la place du Pont, par un lourd tombereau, dont une des roues lui a passé sur le corps.

Par les soins de l'auteur de l'accident, M. Mornay, demeurant route de Vénissieux, 86, le blessé a été pansé dans une pharmacie voisine et transporté chez lui.

Train de plaisir. — A l'occasion de la fête de Belleville, un train spécial sera organisé entre Belleville et Beaulieu.

Départ de Belleville, le 6 septembre, à 11 h. 30 du soir; arrivée à Beaulieu à 11 h. 52.

Originaux de la Drôme. — Les originaux du département de la Drôme habitant à Lyon sont priés de se réunir le dimanche 6 septembre, à deux heures, chez M. Chonot, restaurateur de la Drôme, rue de Vendôme, 112, pour affaire qui les concerne.

Fête de la majorité de la République. — Aujourd'hui vendredi 4 septembre, à huit heures précises, réunion d'urgence de tous les députés, au Théâtre-Bellecour.

Afin de rendre les cartes non placées, entre les mains du trésorier, pour éviter le désagrément de les avoir pour compte et prendre les dernières dispositions du banquet, M. Pellegrin, restaurateur, en tiendra encore aujourd'hui, dernier délai, à la disposition des citoyens qui n'ont pu s'en procurer.

Tous les dépôts des journaux seront retirés, ainsi que celles qui sont au café de la Patrie.

Toutes les organisations socialistes républicaines sont invitées à un banquet fraternel qui aura lieu ce soir, pour fêter la majorité de la République, à 7 heures 1/2, au Rendez-vous des Mécaniciens, à Vaise, quai Jayr, 32. On trouvera des cartes à l'entrée au prix de 70 centimes.

Les Prévoyants de l'Avenir. — Réunion des Prévoyants de l'Avenir, à laquelle la députation lyonnaise a été invitée, vendredi 4 septembre courant, à 8 heures 1/2 du soir, au café Chamaud, place de l'Hôpital.

Casino des Arts. — De la fraîcheur, de l'imprévu, de la nouveauté, du bris, tout ceux les qualités maîtresses de l'intéressant spectacle du Casino des Arts. Le rire concède la phrase délicate de la romance ou le rythme enténué de la chanson patriotique. Les goûts les plus divers trouvent là ample matière à se satisfaire. Peut-être encore parler des grandes attractions comme l'ours fényer de l'explorateur Secchi, de son cirque étrange, de ses dogues, de ses roquets anglais, de ses griffons russes, de ses poneys de l'Argentine, etc.

Leur succès a consacré leur réputation et leur débuts à Lyon ont été un coup de maître. Voici le défilé merveilleux et féérique de la troupe artistique: les Canadas et leurs fantaisies.

Le défilé merveilleux et féérique de la troupe artistique: les Canadas et leurs fantaisies.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 4 Septembre (18)

Pilleur d'Épaves

PAR PIERRE MAEL PREMIÈRE PARTIE

N'importe! le remords grandissait, grandissait toujours dans l'âme de la pêcheuse. Pour le réduire, elle cherchait, en même temps que des excuses à sa vengeance, quelque raison qui détournât d'elle-même la responsabilité, ou du moins l'atténuerait.

C'était vrai, elle avait abandonné Marianna. Mais il s'en fallait encore d'une heure que la marée ne montât.

En outre, bien des barques passaient au large. La délaissée ferait des signes, appellerait au secours, et, certainement quelque'un viendrait qui l'enlèverait à la mort.

Elle se disait cela sans conviction, sans conscience, muette, farouche, prise à tout instant du désir de revenir en arrière, d'arracher la jeune fille à l'épouvantable torture qu'elle lui infligeait. Le remords étendait ses ravages en elle, multipliant les reproches, grondant comme un orage, qui dominait mainte-

nant les murmures de la jalousie. Et brusquement, sous les éclairs de la raison, illuminant d'un dernier reflet cette conscience torturée, une image se montra à la pensée de Gaid. Elle vit Yan, Yan blessé, pâle, qui allait lui demander compte de son crime, Yan qui

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 4 Septembre (120)

Le Forçat Colonel

PAR Fortuné DU BOISGOBEY

DEUXIÈME PARTIE

— Quand on porte le nom de Kervan, on se doit au roi, reprit solennellement la voix d'homme. — Pourvu au moins qu'il ne lui arrive pas malheur ! continua tristement la femme. — Et que voulez-vous qui lui arrive, ma chère Thérèse ? Madame est adorée de tous les paysans à dix lieues aux environs, et il n'y a pas une autorité qui oserait lui faire de la peine. Tout le pays se soulevait. — Vous avez raison, Antonio ; elle est si bonne ! Et pourtant j'ai toujours peur quand je vois cacher ici des réfractaires, ou même des gens plus dangereux à recevoir, ajouta la femme en baissant la voix. — Pour ça, si on m'avait consulté... mais enfin maître Allanïc sait ce qu'il fait, et il avait probablement des ordres. D'ailleurs, vous savez bien que jamais un malheureux n'a passé près du manoir sans y trouver du secours. — Oui, mais des... des galériens ! ré-

péta l'Espagnole en hésitant à prononcer le mot.

— Bah ! répondit Antonio, tous ceux qui vont aux fers ne sont pas des coquins. J'ai bien été condamné aux présidiés, moi, par les libéraux, en 1820, et si je ne m'étais pas sauvé en France...

Un mouvement brusque du bonnet vert qui commençait à se réveiller interrompit la conversation. La femme, qu'on avait appelée Thérèse, se leva avec empressement, s'approcha du lit et demanda au vieux forçat s'il avait besoin de ses soins. Elle s'exprimait en français assez correct, mais avec un accent espagnol très prononcé ; sa voix était douce et ses traits, sans être remarquables, avaient une étonnante expression de bonté intelligente.

L'ancien cuirassier, stupéfait de tant de prévenances, balbutiait pour toute réponse quelques mots inintelligibles. Coignard vint à son secours et prit la parole pour remercier avec effusion leur garde-malade.

— Nous sommes des malheureux qui n'espérons plus rien en ce monde, madame, et c'est Dieu qui nous a conduits ici. M'est-il permis de vous demander à qui nous devons tant de bienfaits ?

Le forçat-colonel avait jugé inutile de faire savoir dans la maison qu'il comprenait l'espagnol et il avait eu soin de parler français.

— A la maîtresse de ce domaine, madame de Kervan. Ce qu'elle nous a commandé de faire pour vous, elle le fait pour tous ceux qui souffrent. — Nous la bénissons toute notre vie, dit Coignard avec effusion, mais que

pourrons-nous faire pour lui prouver notre reconnaissance ?

— Maître Allanïc, l'homme d'affaires de madame, vous expliquera mieux que moi ce qu'elle attend de vous. Pour le moment, il faut vous reposer et prendre des forces. Voilà mon mari qui me remplacera, si vous aviez besoin de moi, ajouta l'Espagnole en sortant de la chambre.

Mais Antonio jugea bientôt qu'il fallait laisser les naufragés se lever seuls, et il ne tarda pas à aller rejoindre sa femme.

L'étonnement des deux forçats était si profond qu'ils restèrent quelque temps sans se communiquer leurs impressions.

— Que dis-tu de ça, toi ? dit le bonnet vert, qui ne pouvait plus contenir sa joie. — Que Dieu t'a récompensé d'être venu me chercher dans l'entrepont, répondit laconiquement Coignard devenu pensif.

L'ex-comte de Saint-Hélène partageait la surprise de son camarade, mais ses réflexions allaient plus loin que celles du vieux forçat. Avec sa connaissance du monde et son expérience des hommes, il cherchait une explication satisfaisante à cette aventure et ne la trouvait pas.

Cette hospitalité qui s'étendait même aux condamnés pratiquée par une femme que son nom et ses opinions devaient placer haut dans cette province pieuse et royaliste, cet asile offert à tous ceux que le hasard amenait à portée du manoir, tous ces actes prodigieux de charité universelle confondaient les idées de Coignard.

Quand le son de la langue castillane avait frappé ses oreilles, il avait eu une seconde la pensée que le plus inouï de tous les hasards l'avait amené chez Rosa Marcen, mais cette chimère s'était vite dissipée et le nom de Kervan que portait la châtelaine ne lui permettait même plus un vague espoir de retrouver la comtesse.

A force d'examiner la situation sous toutes ses faces il finit par s'arrêter à la conclusion la moins déraisonnable de toutes. Il pensa que la dame du manoir s'occupait activement de politique et cherchait à recruter des soldats pour la cause du roi légitime qui comptait en Bretagne de nombreux partisans. Probablement, elle ne dédaignait aucune recrue, fut-elle prise parmi les forçats, et il se disait que, de toutes les chances que la Providence pouvait lui envoyer, celle qui se présentait était de beaucoup la plus heureuse. Se battre et se faire tuer pour un parti quelconque, c'était encore le rêve du colonel dégradé et, tout vieux et fatigué qu'il était, il se sentait encore la force de faire la guerre.

Il communiqua cette idée à son ami le bonnet vert, qui, en sa qualité d'ancien militaire, l'accueillit avec enthousiasme.

— Quand il faudra se faire casser les os, je serai prêt, cria l'ancien cuirassier, et si on te rend tes épaulettes, on me donnera bien les galons. — Cet accès de joie fut interrompu par l'entrée de l'homme aux guêtres, qui n'était autre que maître Allanïc, l'homme d'affaires de la châtelaine. Ce personnage expliqua gravement et froidement aux deux forçats que sa maîtresse lui avait

donné mission de secourir et de protéger contre les paysans tous les naufragés que les tempêtes jetaient sur cette côte sinistre.

Il ne fit aucune allusion ni à la flétrissure des deux nouveaux hôtes du manoir, ni aux projets politiques de la dame.

Il se borna à annoncer à Coignard et à son compagnon qu'après leur entière guérison, ils seraient libres de rester ou de partir.

S'ils voulaient quitter le pays, on leur en fournirait les moyens ; s'ils préféraient le séjour du château, on pourrait les occuper sur le domaine.

Dans ce dernier cas, on les engageait seulement à ne pas se montrer dans le pays. — L'ex-comte de Saint-Hélène était confondu d'étonnement. — Sans se prononcer sur le parti qu'il comptait prendre, il remercia chaleureusement maître Allanïc, et pour en tirer quelques éclaircissements sur sa maîtresse, il crut pouvoir lui demander s'il n'avait pas aussi un maître.

— Madame est veuve, répondit brièvement l'homme d'affaires. — Comme Coignard insistait pour savoir s'il n'aurait pas bientôt le bonheur de lui exprimer sa reconnaissance, il ajouta tout aussi laconiquement : — Madame sera ici dans trois jours. — XLJ — Le Passant — Les premiers jours que Coignard passa au manoir furent certainement comptés parmi les plus heureux de sa vie.

Il jouissait délicieusement de ce bien-être matériel dont il avait été privé si longtemps, et, bonheur bien plus apprécié, il savourait, pour la première fois de sa vie peut-être, le calme absolu de l'esprit.

Le passé ne lui apparaissait plus que comme un rêve, et l'avenir n'avait pas de menaces pour l'homme arrivé aux sommités de l'infortune.

L'activité ordinaire de son esprit s'était concentrée tout entière dans un certain sentiment de curiosité qu'il gardait encore à l'endroit de la châtelaine de ce manoir enchanté. Cette fée de l'hospitalité était-elle jeune ? était-elle belle ? quel hasard avait amené auprès d'elle des serviteurs espagnols ? quelle douleur intime l'avait jetée dans cette solitude ? Quelle faute voulait-elle racheter en répandant ainsi les bienfaits ? Toutes ces questions, Coignard se les adressait à lui-même, mais il n'osait interroger personne.

Il passa d'ailleurs les deux journées qui suivirent le naufrage dans un isolement presque absolu. Le domestique espagnol apportait les repas et sa femme s'occupait du ménage, mais ils continuaient à se montrer très réservés avec leurs hôtes et très sobres dans leur conversation. Les convalescents avaient pleine liberté de se promener dans le vaste jardin qui entourait la maison, et ils en usaient largement. Le bonnet vert, lui, ne se possédait pas de joie. Jamais il ne s'était trouvé à pareille fête.

(A suivre)

GRAINS FARINES GRAINETIERS-MEUNIERS-BOULANGERS

Il est de votre intérêt

d'être toujours au courant de toutes les fluctuations qui se produisent sur les grands marchés réguliers de France et de l'Étranger sur les Grains et Farines. Pour cela vous devez être abonnés au COURRIER DU COMMERCE qui paraît à Lyon, deux fois par semaine, le Dimanche et le Jeudi ; c'est le journal spécial au Commerce des Grains, à la Meunerie et à la Boulangerie, le mieux informé et le moins cher des journaux commerciaux.

A. GODARD, Administrateur-Gérant

NOUVELLE POMPE ÉLEVATOIRE

ENSEIGNES PEINTES

AGENCE V. FOURNIER

KIOSQUES & URINOIRS LUMINEUX DE LYON ET SAINT-ÉTIENNE Affichage diurne et nocturne

ACCOCHEUSE Mme Vve YVERNAT

ACCOCHEUSE Mme Vve YVERNAT

BON AVIS A LIRE

LOUIS REVERDY

VICTOR DUPRÉ 69, Rue Tranchet, LYON

ACCOCHEUSE Mme Vve YVERNAT

BAINS DE LA Rue Constantine, 20, Lyon

LOUIS REVERDY

Prêts hypothécaires 4 0/0

OPÉRATIONS DE BOURSE SANS COURTAJES

PAIN DE GLUTEN

EAU PURGATIVE

JULES BONNARIC DENTISTE

D. DUCHARME

OPÉRATIONS DE BOURSE

WAGON

ON TROUVE A l'Agence Victor FOURNIER

Tampons & Timbres Caoutchouc

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

WAGON

ÉTAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS

BOURSE DE LYON Du 3 Septembre 1891

BOURSE DE PARIS Du 3 Septembre 1891

BOURSE DE PARIS APRÈS BOURSE

MARCHÉ DE LA VILLETTE

A FAÇON VERMOREL